

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2020

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS :

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément à l'article L.2123-23 (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 – art. 92), les maires des communes perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L.2123-20 le barème suivant :

Population : de 500 à 999 habitants Taux : 40.30% de l'indice 1027 soit 1567.42€ brut

Avant de procéder au vote à main levée, Monsieur le Maire indique au conseil municipal :

- qu'il ne souhaite pas recevoir l'intégralité de l'indemnité de Maire et souhaite 1400€ brut
- qu'il opte pour adhérer au régime de retraite supplémentaire, dispositif par capitalisation, complémentaire à l'Ircantec, auquel la commune a obligation d'abonder

INDEMNITE DE MAIRE :

Votants : 15 Pour : 14 Abstention : 1

Le taux en % de l'indice 1027 est : 36 soit 1400.18€ brut

INDEMNITE D'ADJOINTS :

Avant de procéder au vote à main levée, les conseillers municipaux échangent vis-à-vis une indemnité identique ou une indemnité différente entre adjoints en raison du coût supplémentaire lié au nombre d'adjoints et leur fonction. Après un tour de table, le conseil municipal décide d'accorder le même taux pour les quatre adjoints.

L'article L.2123-24 du CGCT fixe l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions d'adjoints selon le barème suivant :

Population de 500 à 999 habitants Taux : 10.70% de l'indice 1027 soit 416.16€ brut

Suite aux discussions entre conseillers municipaux, il est proposé de choisir entre le taux de 10.70% et le taux de 9.50% (369.49€ brut)

Votants : 15 Pour 10.70% : 4 Pour 9.50% : 5 Abstention : 6

L'indemnité des adjoints correspondra au taux de 9.50% de l'indice brut 1027

DESIGNATIONS DES DELEGUES DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Les conseillers municipaux ont procédé à la désignation des représentants au sein des syndicats et constitué les commissions communales

SIVOS SPORTIF MARCHENOIR :

Titulaires : David Duran

Mike Bouteiller

Suppléant : Ingrid Letourneux

MARPA :

Titulaires : Patricia Costil

Isabelle Mérigot

Suppléants : Véronique Sanchez

Martine Salvat-Martineau

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES SIEOM :

Proposition de délégués SIEOM à la CCBVL

Titulaire : Thierry Blanvillain

Suppléant : Benoît Lesage

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET AFFLUENTS :

Proposition de délégués CISSE à la CCBVL :

Titulaire : Michel Landas

Suppléant : Laure Lesieux

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) :

Délégué élu : Ingrid Letourneux

Délégué agent communal : Corinne Chaillou

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU LOIR-ET-CHER S.I.D.E.L.C. :

Titulaire : Mike Bouteiller

Suppléant : Yves Chantereau

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Yves Chantereau, Maire

Titulaires : Nicolas Léger
Ingrid Letourneux
Benoît Lesage
Olivier Gault

Suppléants : Martine Salvat-Martineau
Laure Lesieux
Patricia Costil
Isabelle Mérigot

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE CCAS :

La commission est composée d'élus et de membres extérieurs au conseil municipal.

Président : Yves Chantereau, Maire

Titulaires : Véronique Sanchez
Patricia Costil
Martine Salvat-Martineau
Ingrid Letourneux

Les membres extérieurs seront nommés ultérieurement.

COMMISSION COMMUNALE PLURIDISCIPLINAIRE : SITE INTERNET – FACE BOOK – ENVIRONNEMENT :

Président : Monsieur Yves Chantereau, maire

La désignation de la vice-présidence a lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Membres : Benoît Lesage
Laure Lesieux
Jean-Philippe Rey
Nicolas Léger

Les membres de cette commission décident de se réunir le Samedi 13 Juin.

COMMISSION COMMUNALE BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – ASSAINISSEMENT :

Président : Monsieur Yves Chantereau, maire

La désignation de la vice-présidence a lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Titulaires : Olivier Gault
Jean-Philippe Rey
Laure Lesieux
Martine Salvat-Martineau

Suppléants : Michel Landas
Nicolas Léger
Ingrid Letourneux
Patricia Costil

COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES :

Président : Yves Chantereau

La désignation de la vice-présidence a lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Titulaires : Jean-Philippe Rey
Ingrid Letourneux
Benoît Lesage

Suppléants : Martine Salvat-Martineau
Véronique Sanchez

COMMISSION URBANISME :

Référent titulaire : Jean-Philippe Rey
Référent suppléant : Martine Salvat-Martineau

COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PLUI – CCBVL :

Référent titulaire : Jean-Philippe Rey
Référent suppléant : Martine Salvat-Martineau
Référent technicien :

COMMISSION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE :

Président : Yves Chantereau

La désignation de la vice-présidence a lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Membres : David Duran
Mike Bouteiller
Ingrid Letourneux
Isabelle Mérigot
Benoît Lesage

COMMISSION AGRICOLE :

Président : Yves Chantereau

Membres : Nicolas Léger

COMMISSION DU SERVICE PUBLIC ET DES EMPLOYES COMMUNAUX

Président : Yves Chantereau

La désignation de la vice-présidence a lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Membres : Olivier Gault
Jean-Philippe Rey
Patricia Costil

Michel Landas
Véronique Sanchez

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

SPA CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES – ANNEE 2020 :

En raison de la prolifération de chats errants non identifiés, sans propriétaires ou sans détenteur, monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur adoption par l'intermédiaire de la Société Protectrice des Animaux – SPA – dans le cas où ces chats soient adoptables ou leur relâcher dans la commune de St Léonard s'ils n'étaient pas adoptables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer une convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés,
- d'attribuer une subvention de 500 euros (50€ x 10 chats) à la SPA pour atteindre ses objectifs, à savoir : une action déterminée visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de dix chats errants, au sens de l'article L.211-27 du CRPM, sur son territoire dans le cadre du projet correspondant proposé, conçu et réalisé sous l'entière responsabilité de la SPA
- de se renseigner auprès de l'assurance communale – Groupama – que la Responsabilité Civile couvre la commune en cas d'incidents avec les chats identifiés sous son nom.

QUESTIONS DIVERSES :

► L'état de crise sanitaire liée au COVID-19 provoque d'importantes conséquences sur l'économie française, Monsieur le Maire souhaite que la commune soutienne l'activité par l'engagement des travaux en réduisant le calendrier de ceux-ci sur une période plus courte.

Echanges entre le conseil à propos des travaux d'équipement et du périmètre de protection du château d'eau.

En raison d'une forte consommation d'eau potable et du rendement prévisionnel du nouveau forage, le conseil municipal décide de lancer une consultation pour une étude patrimoniale basée sur la recherche de fuites par l'intermédiaire d'écoute sur les canalisations.

► Calendrier réunions de conseil :

Après un tour de table, il est décidé que les réunions de conseil soient à 20h avec un roulement de jours différents.

► Fête du 14 Juillet :

En raison de l'état de crise sanitaire liée au COVID-19, il est prudent d'attendre le 22 juin pour de nouvelles annonces gouvernementales.

Des membres de la commission communale «Loisirs et culture » décident qu'une réunion se tiendra courant de la semaine 26/2020 pour statuer sur une éventuelle fête organisée le 14 Juillet prochain.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir quels seront les conseillers présents le 14 Juillet.

► Soucis de voisinage :

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal ses interventions suite à plaintes dues aux nuisances sonores entre voisins.

► Visite de la commune :

Monsieur le Maire indique qu'il prévoit une réunion d'élus un samedi matin de juin pour visiter la commune dont les bâtiments communaux.
